

## Aménagement secrétariat de l'AGECVM (A3.85)

- Considérant la [Loi 32](#) sur l'accréditation des associations étudiantes, et plus précisément les articles 29 et 30 :
  - Local et mobilier.  
29. L'établissement d'enseignement doit fournir gratuitement à l'association ou au regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité un local et un mobilier.
  - Tableaux d'affichage.  
En outre, il doit mettre gratuitement à sa disposition des tableaux d'affichage et des présentoirs.  
1983, c. 33, a. 29.
  - Libre accès au local.  
30. L'établissement d'enseignement doit, pendant les heures d'ouverture de l'établissement, garantir aux membres du conseil d'administration d'une association ou d'un regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité le libre accès au local fourni à cette association ou à ce regroupement.  
1983, c. 33, a. 30.
- Considérant l'entente [passée](#) et [future](#) (art. 5.1 dans les deux cas) :
  - 5.1 Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties aux présentes conviennent que tout changement à la localisation ou à l'aménagement de ces locaux fait l'objet de consultations préalables.  
Dans la mesure, toujours, de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association un local pour loger le Café étudiant. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.

### **Proposition** :

- ❖ Que les membres élus du Bureau exécutif de l'AGECVM disposent d'un espace de travail fonctionnel pour eux-mêmes au local A3.85, soit en réaménageant en tout ou en partie ce local dans ce but, soit en assignant au local des livres usagés un usage exclusif aux membres élus du Bureau exécutif en dehors de la période de deux semaines de vente intensive au début de chaque session, une décision finale devant être prise lors du Bureau exécutif du 17 novembre prochain.